



Dossier « Changement de spécialité » pour une entrée en 1^{re} Pro

À destination des candidats issus de 2^{de} professionnelle ou de 1^{re} professionnelle

Rentrée 2018

Entrée en 1^{re} professionnelle dans un établissement public de
l'Éducation nationale ou de l'Enseignement agricole

① **Une fiche par vœu et bulletins des 2 premiers trimestres ou du premier semestre (À AGRAFER)**

Le candidat

Responsable légal

NOM, Prénom : NOM, Prénom :

Etablissement d'origine : Adresse

N° INE :

Date de naissance : Sexe : F - M Tél :

BILAN DE LA SCOLARITÉ ANTÉRIEURE

Années	Classe - spécialité	Établissement (Nom, Ville et Département)	Langues vivantes étudiées	
			LV1	LV2
2017 - 2018				
2016 - 2017				
2015 - 2016				

IMPORTANT : Lors de l'affectation, **une priorité est accordée aux élèves de 2^{de} professionnelle souhaitant poursuivre en 1^{re} professionnelle de même spécialité, dans le même établissement**, ainsi qu'aux élèves bénéficiant d'un redoublement. Les éventuelles places vacantes sont ensuite proposées aux autres candidats. Il est donc possible que vous n'obteniez pas d'affectation sur ce vœu.

Ainsi, **afin d'éviter toute situation de non affectation**, les élèves issus de 2^{de} doivent conserver leur dernier vœu « montant » de 1^{re} (correspondant à la spécialité de la formation suivie actuellement, dans le même établissement). Les élèves issus de 1^{re} professionnelle pourront poursuivre leur formation en Terminale professionnelle s'ils n'obtiennent pas d'affectation.

FORMATION DEMANDÉE

- 1^{re} professionnelle
- Etablissement demandé :

Motivation du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signatures

Candidat :

Responsable légal :

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT ET DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

En termes de motivation, capacités, prise d'information...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature :

AVIS DU PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature :

Pour toute demande vers une **1^{re} professionnelle de l'Éducation nationale**, le dossier, complété, signé et accompagné des bulletins scolaires, devra être transmis à la DSDEN du département du vœu **au plus tard pour le 4 juin 2018**.

Pour toute demande vers une **1^{re} professionnelle de l'Enseignement agricole**, le dossier, complété, signé et accompagné des bulletins scolaires, devra être transmis à la **DRAAF au plus tard pour le 4 juin 2018**.

Les dossiers seront examinés lors de la commission « Publics particuliers ».

Information au candidat :

Un **dossier de positionnement** doit être réalisé pour toute affectation dans une formation de 1^{re} professionnelle de spécialité différente. Après affectation, l'établissement d'accueil accompagne l'élève dans la constitution de ce dossier, cependant, **dès à présent**, l'établissement d'origine doit d'assurer de la faisabilité du projet.

Le positionnement permet notamment de proposer un parcours de formation adapté au candidat en termes de durée et de contenu.